

2006 au Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Parmi d'autres dossiers, le Département de la sécurité et de l'environnement a poursuivi, côté sécurité, sa campagne « apaiser la conduite » avec la pause de nouveaux radars sur les autoroutes. Côté environnement, il a notamment présenté le plan d'assainissement de l'air pour la région Lausanne-Morges, élaboré le règlement d'application de la loi sur l'énergie et adopté le plan d'action romand de lutte contre les poussières fines (P-M 10). Il s'est également concentré sur les trois dossiers suivants :

Réalisation de cartes de dangers naturels dans le canton

Répondant aux exigences de la Confédération, le Canton de Vaud a décidé de réaliser d'ici 2011 ses cartes de dangers naturels. Cette réalisation se fera en collaboration entre les communes, le canton et la Confédération avec, comme objectif principal, la prévention des risques qui sera intégrée dans l'aménagement du territoire.

Crués, avalanches, glissements de terrains, chute de pierres : la fréquence de ce type d'évènements naturels a augmenté ces dernières années, tout comme les dégâts qu'ils provoquent et les coûts qu'ils engendrent.

Le projet cantonal prévoit une organisation regroupant toutes les communes situées sur un même bassin versant, permettant ainsi d'unifier la réalisation des cartes, tout en réduisant les coûts. Neuf bassins versants présentant des risques particulièrement importants ont été classés en trois régions. Le coût global du projet est estimé à environ 8,2 millions de francs, partagés entre la Confédération, l'ECA, le canton et les communes. L'établissement des cartes permettra une gestion pluridisciplinaire des dangers naturels, une politique préventive et l'intégration des données dans les plans d'affectation. Le Conseil d'Etat se prononcera sur cet objet, au retour de la consultation, au premier trimestre 2007.

Projet d'autonomisation du Service des automobiles et de la navigation

En réponse à une motion du député Jean-Marc Chollet, le Conseil d'Etat a décidé de soumettre au Grand Conseil un projet d'autonomisation du service des automobiles et de la navigation (SAN) qui serait transformé en un établissement cantonal de droit public.

En adoptant ce projet de loi, le Conseil d'Etat a estimé que le contrôle technique des véhicules n'était pas une mission prioritaire de l'Etat. Un statut autonome permettrait

à cet Etablissement des véhicules et des conducteurs (ECV) de s'adapter de manière plus souple aux développements rapides de l'industrie automobile et de mieux répondre aux besoins de ses clients. Le projet garantit au personnel un statut similaire à celui d'aujourd'hui par une Convention collective que le Conseil d'Etat devra approuver. L'établissement restera sous contrôle de l'Etat et lui versera le montant de la taxe des véhicules et bateaux. L'ECV ne devra pas faire de bénéfice, ses éventuels gains serviront à baisser les tarifs. Le Grand Conseil devrait en débattre au premier trimestre 2007.

Rive sud du Lac de Neuchâtel : Les propriétaires devront démolir ou signer un contrat nature

Les Conseils d'Etat vaudois et fribourgeois ont adopté une politique commune sur l'avenir des chalets de la Rive sud du Lac de Neuchâtel : les propriétaires devront démolir leur habitation au 31 décembre 2008 ou signer un contrat nature renouvelable chaque 5 ans et assorti de conditions présentant des bénéfices pour l'environnement.

Situés dans les réserves naturelles des Grèves de la Motte sur les communes de Chabrey et de Cudrefin, dans des périmètres soumis à différents inventaires de protection fédéraux et cantonaux, ces 63 chalets devraient être démolis.

Pour surseoir à cette démolition, les propriétaires peuvent signer un contrat nature avec une limitation de sa transmission aux descendants en ligne directe, aux conjoints ou partenaires enregistrés. Le contrat nature, conclu entre l'Etat et le propriétaire, prévoit notamment une mise en conformité des équipements (eaux usées), la perception de redevances qui seront utilisées pour des mesures d'amélioration des milieux naturels sur la rive sud, des mesures de lutte contre l'érosion ou encore l'accessibilité aux rives. La durée du contrat est limitée à 5 ans et renouvelable si le propriétaire a respecté le contrat ; sinon, le chalet devra être démolit, les lieux remis en état aux frais du propriétaire.

Pour le Conseil d'Etat, cette solution a l'avantage de restituer à terme ce site à la nature.

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Secrétariat général (SG-DSE)

Groupes de prestations

103.1 Etat major

103.1 Etat major

Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique, Appui aux services, Coordination.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers/de séances pour le Chef de département
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD, rapports et autres documents
- Conseil, conception et réalisation de la politique de communication départementale et interdépartementale
- Relais départemental avec le Grand Conseil (suivi des interventions parlementaires, contacts avec le Secrétariat général du Grand Conseil, avec la commission de gestion; planification,...)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- - Chef du département,-
- Services du DSE
- ECA
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV
- Grand Conseil
- Conseil d'Etat
- Media
- Public-citoyens

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Secrétariat général (SG-DSE)

Groupes de prestations

103.2 Ressources humaines du département

103.2 Ressources humaines du département

Gestion des ressources humaines du département et de ses services (la Polcant dispose d'une propre URH).

Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de gestion administrative (mutations, organisation du temps de travail, congés, absences, assurances sociales, relations CPEV et OAI, procédures disciplinaires, appui juridique) et de gestion RH (recrutement, formation, coaching, relève, mobilité professionnelle, réinsertion professionnelle, formation et encadrement des apprentis, gestion de conflits et négociation avec les partenaires et représentants du personnel)
- Appui technique aux services en matière d'organisation
- Gestion des effectifs du département
- Gestion prévisionnelle des RH et gestion des programmes de réduction des effectifs
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Gestion et suivi des mesures MSST
- Relais entre le SPEV et le DSE pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Participation aux projets RH transversaux ACV
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information des RH)
- Développement de la fonction RH départementale

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Chef du département
- -Services et offices du DSE
- -Cadres et collaborateurs du DSE, stagiaires et apprentis
- -SPEV, -CPEV, OAI, OAVS
- -Services de l'ACV (SDE en particulier et BEFH)
- -CEP
- -Candidats internes
- -Candidats externes

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Secrétariat général (SG-DSE)

Groupes de prestations

103.3 Informatique

103.3 Informatique

L'UID a été intégrée à la nouvelle DSI. Voir rapport sous DINF, DSI

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Secrétariat général (SG-DSE)

Groupes de prestations

103.4 Finances

103.4 Finances

Gestion financière et comptable du département.

Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (suivi budgétaire, gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires et des reports de crédits)
- Appui aux services du DSE pour la tenue de la comptabilité et contrôle interne
- Conduite du bouclage comptable de l'exercice précédent et préparation du bouclage de l'exercice en cours
- Analyses financières
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DSE

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DSE
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Secrétariat général (SG-DSE)

Groupes de prestations

103.5 Activités spécifiques

103.5 Activités spécifiques

- Environnement
- Affaires pénitentiaires
- Cafétéria

Descriptif

- Information et conseils en matière de protection de l'environnement
- Coordination des activités environnementales, en particulier des études d'impact
- Coordination des travaux du GT Dangers naturels
- Mise en oeuvre de la révision du Code pénal suisse
- Information, conseil et préparation de séances intercantionales dans le domaine de l'exécution des peines
- Activité universitaire
- Gestion de la cafétéria Place du Château 1

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Services de l'Etat
- Communes et particuliers
- Bureaux d'études et entreprises
- Cafétéria: mise à disposition de l'ensemble des occupants des 3 bâtiments Pl. du Château 1, Cité Devant 14 et Cité Derrière 17 (SG-DSE, SJIC et Préfecture, SPEN, usagers de la salle de conférence et visiteurs occasionnels).

103.6 Sécurité informatique

Sécurité informatique de l'ACV.

Descriptif

- -Etablissement de standards et de procédures de sécurité informatiques
- Elaboration d'analyses de risques et de faiblesses de sécurité
- Elaboration de concepts concrets de sécurité
- Exécution des revues de sécurité
- Surveillance des systèmes et du réseau du point de vue sécurité
- Sensibilisation/Information du personnel, des responsables et des dirigeants en matière de sécurité informatique
- Assistance et conseils en matière de sécurité et des aspects légaux (LPD etc.)
- Support des projets en matière de sécurité informatique
- Encadrement technique et organisationnel des administrateurs informatiques dans les tâches de sécurité (création et gestion de droits, audits)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- - Utilisateurs de l'ACV
- Police cantonale (lutte contre la criminalité) et CCF (sécurité financière)
- Communes et paraétatique

Changement à la tête du Service

Il y a lieu de signaler le changement intervenu à la tête du Service, avec l'arrivée, au 1^{er} septembre 2006, de M. Eric Aellen en qualité de secrétaire général.

La secrétaire générale adjointe et l'ensemble des collaborateurs ont tout mis en œuvre afin que la transition s'effectue dans les meilleures conditions.

Ressources humaines

Dans le domaine des ressources humaines, notons l'intégration, au 1^{er} janvier 2006, du personnel RH du Service des automobiles (SAN) et du Service pénitentiaire (SPEN) à l'Unité Ressources humaines départementale (URH), dont le nombre d'ETP est ainsi passé à 6.2.

Informatique et Sécurité informatique

Dès le 1^{er} mars 2006, le personnel de l'Unité informatique départementale (UID) a été transféré au Département des infrastructures, dans la nouvelle Direction des systèmes d'information (DSI). 22.6 ETP ont ainsi été transférés.

La création de la DSI permet à l'OSIC de se recentrer sur ses missions principales qui sont : le contrôle de la sécurité, l'élaboration de directives, et le conseil.

Activité pénitentiaire

Dans l'attente de la mise en place des Juges d'application des peines, le rôle de membre visiteur de la commission de libération conditionnelle a été assumé en 2006 par le Délégué aux affaires pénitentiaires. L'audition de près de 500 détenus pendant l'année a permis un bilan fructueux sur l'exécution des peines vaudoises avant l'introduction du nouveau Code pénal.

Ressources humaines

L'URH a apporté une forte contribution dans le projet de remplacement du personnel (13 collaborateurs) des Arsenaux, ainsi que dans le cadre de l'engagement d'une nouvelle cheffe de service au SPEN.

Mise en œuvre du nouveau Code pénal

La préparation de l'introduction du nouveau Code pénal s'est poursuivie pendant toute l'année 2006, avec en particulier la proposition et l'adoption par le Grand Conseil des lois cantonales nécessaires à sa mise en œuvre, la préparation des nouvelles structures indispensables telles que l'Office du juge d'application des peines et l'adaptation des outils informatiques communs Vaud-Genève.

Les premiers outils nécessaires au démarrage du nouveau Code sont ainsi en place. Leur développement dépendra de l'orientation que prendra dans les faits l'application du nouveau Code. Le travail se poursuivra par conséquent en 2007, avec la fin de la rédaction des règlements d'application et les ajustements fondés sur les premières expériences.

Dangers naturels

La commission cantonale des dangers naturels (CCDN), présidée par le chef du DSE, ainsi que le groupe de travail dangers naturels (GT-DN) coordonné par la Déléguée à l'environnement ont continué leurs travaux, qui ont été soumis à une séance de réflexion du Conseil d'Etat le 31 mai 2006 puis à des séances d'information, notamment aux communes. Cela a débouché sur la rédaction, à l'automne 2006, d'un avant-projet d'EMPD mis en consultation jusqu'à mi-janvier 2007. Cet avant-projet vise à obtenir les moyens financiers cantonaux en vue de la réalisation des cartes de dangers naturels sur l'ensemble du territoire vaudois.

(cf www.vd.ch/fr/organisation/departements/securite-et-environnement/dossiers-actuels/).

Parallèlement, des contacts ont été entretenus avec la Confédération dans la perspective de subventions fédérales relatives à ce projet.

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Secrétariat général (SG-DSE)

Sources d'informations complémentaires

www.vd.ch/dse

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Police cantonale (PolCant)

Groupes de prestations

105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

Direction générale du service, et fonctionnement efficace, pour la prise de mesures et de décisions mises en oeuvre au travers des fonctions supports réunis en Etat-Major.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Secrétariat
- Support organisation et coordination de projets
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support presse et relations publiques
- Support réforme Police 2000
- Support formation (Synersec, intégration de l'Académie Romande de Police)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Justiciables
- Médias
- Autres pays / cantons
- Communes
- Polices CH / cantons / villes
- Fournisseurs, prestataires
- Tribunaux, juges
- Aspirants et aspirantes de la Police cantonale
- Commerces et entreprises

Police cantonale (PolCant)

Groupes de prestations

105.1 Services généraux (opérationnel)

105.1 Services généraux (opérationnel)

Gérer, organiser, moderniser tous les services de la PCV servant de support, d'appui logistique au travail des policiers engagés sur le terrain, dans les domaines de la prévention, réception des appels, engagement des moyens, statistiques, télécommunications, etc...

Descriptif

- Prévention de la criminalité
- Autorisation et surveillance des entreprises de sécurité et de leur personnel
- Surveillance du commerce des armes, des munitions et des substances explosives
- Autorisations et contrôles des armes
- Gestion de la centrale d'engagement et des interventions d'urgence (CET - BRP)
- Soutien logistique aux transmissions et télécommunications
- Services techniques
- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe au niveau police uniquement
- Groupe spécialisé en dépiégeage
- Info-centre (dossiers de police judiciaire)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cadres, collaborateurs
- Grand public - associations faïtières, groupements de commerçants, club d'aînés, etc...
- Entreprises et agents de sécurité
- Titulaires d'autorisations pour armes
- Magistrats de l'ordre judiciaire
- Organismes de la Confédération chargés des affaires de police
- Polices autres cantons
- Polices municipales du canton
- Services transversaux
- Services d'urgence (117 / 118 / 144)

Police cantonale (PolCant)

Groupes de prestations

105.2 Gendarmerie

105.2 Gendarmerie

La gendarmerie veille à l'ordre, la sécurité, la tranquillité, la santé, la moralité et la bonne foi publics, et assure l'exécution ainsi que l'observation des lois par des mesures appropriées.

Descriptif

- - Assurer l'ordre et la sécurité publics
- Exécution des réquisitions administratives
- Exercice de la police de la circulation et de la navigation
- Transfert et garde de détenus
- Exercice de la police judiciaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- - Autorités communales, cantonales, fédérales, étrangères
- Population
- Associations et entreprises privées diverses
- Autorités judiciaires, préfectorales
- Autres services cantonaux et communaux
- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Autres services de police fédéraux, cantonaux, communaux et étrangers
- Institutions

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Police cantonale (PoICant)

Groupes de prestations

105.3 Police de Sûreté

105.3 Police de Sûreté

- Exercer la police judiciaire dans le canton par l'entremise des brigades spécialisées
- Veiller à la coordination et aux relations avec les autres polices

Descriptif

- Recherche des infractions et de moyens de preuve
- Identification et livraison au juge des individus et des membres d'organisations criminelles présumées, auteurs, instigateurs, complices
- Collaboration à des missions de sécurité de l'Etat
- Collaboration à l'exécution des tâches de la police administrative (étrangers et professions soumises à contrôle)
- Coordination
- Liaison affaires judiciaires
- Strada (stupéfiants)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Organes judiciaires, institutions, population
- Autorités administratives
- Autorités étrangères, fédérales, cantonales et communales
- Autres services de police fédéraux, cantonaux et communaux
- Autres services Etat de Vaud
- Sociétés privées

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Police cantonale (PolCant)

Groupes de prestations

105.4 Achat des véhicules légers de l'Etat de Vaud (fonds)

105.4 Achat des véhicules légers de l'Etat de Vaud (fonds)

Gestion des véhicules Etat de Vaud, par le biais d'une commission d'achat des véhicules légers, présidée par le chef circulation de la Gendarmerie (6 membres) et gérée par la Police cantonale (Division finances).

Descriptif

- -Proposition d'achat de véhicules légers pour l'ensemble des services de l'Administration vaudoise
- Transformation et aménagement des véhicules et bateaux
- Gestion comptable du fond des véhicules légers
- Gestion du forfait assurance
- NB : l'entretien des véhicules est à la charge des services propriétaires et non pas du fonds des véhicules légers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Services de l'Etat
- Communes et particuliers
- Bureaux d'études et entreprises

Renforcement de la prévention et de la sécurité

Police 2000

A fin 2006, il a été décidé de mettre un terme au projet de réorganisation des polices cantonale et communales connu sous le nom de Police 2000. Les polices municipales ayant participé aux zones-pilotes (Yverdon-les-Bains et Riviera) se sont retirées du projet.

Une commission ad hoc du Grand Conseil s'est penché sur deux motions, l'une défendant la police unique (De Preux) et l'autre souhaitant la création de polices intercommunales régionalisées (Cohen-Dumani). Le Grand Conseil a rejeté les deux motions précitées et a renvoyé en commission une nouvelle motion proposant une loi-cadre pour une police coordonnée (Aubert). Suite sera donnée en 2007.

Le Conseil d'Etat est favorable au principe d'une police unifiée à l'horizon 2012-2013. Toutefois, ce projet a de fortes incidences sur les relations entre le canton et les communes, aussi bien au sujet du partage des compétences en matière de sécurité que dans les aspects relatifs au financement et aux ressources humaines, qu'il s'agit de prendre en compte.

Contrat de prestations

Issu d'une volonté conjointe (commune/canton), le contrat de prestations est une réponse ciblée aux attentes d'une autorité municipale, en matière de sécurité publique. Par la conclusion du contrat, les parties tiennent à mettre en place une organisation efficace, rationnelle et transparente pour les autorités, la population et les policiers concernés (gendarmerie - police municipale), en vue d'améliorer le niveau de sécurité dans la commune et ainsi répondre aux attentes des citoyens. A fin 2006, 14 communes ont signé un contrat de prestations avec la Police cantonale, soit 4 communes de plus qu'en 2005.

Apaisement de la conduite

L'apaisement de la conduite est une démarche menée par l'ensemble des policiers, non seulement à l'aide de moyens technologiques avancés, mais aussi par un juste dosage entre prévention, répression, éducation et communication. Elle

s'appuie notamment sur l'intensification des contrôles de vitesse par un maillage d'installations radar cohérent sur l'ensemble des routes vaudoises.

Ce concept, lancé en 2003 par la Police cantonale, a pour ambition la diminution du nombre d'accidents, de blessés et de morts sur les routes vaudoises ainsi que l'abaissement de la facture sociale. Grâce aux efforts conjugués de tous les partenaires concernés, la société vaudoise a économisé plus de 80 millions de francs entre 2003 et 2005 suite à la baisse de 9,4 % des accidents dans le Canton de Vaud contre 7,6 % en Suisse.

La vitesse reste la principale cause des accidents de la route, avec la consommation d'alcool et l'inattention.

Evolution de la violence chez les mineurs

L'année 2006 a été marquée par plusieurs événements, abondamment relatés par les médias : viols collectifs (tournante), passages à tabac causant des lésions corporelles graves, ou agressions occasionnant des séquelles permanentes. La démesure dans la violence et l'indifférence face à la souffrance d'autrui démontrées par ces adolescents, choque l'ensemble des intervenants, y compris des policiers

Développement des partenariats

Mesures de prévention

Mise sur pied d'un cours "anti hold-up" à l'Académie de police du Chablais

L'actualité du premier trimestre de l'année 2006 (plusieurs hold-up) a remis sur le devant de la scène les attaques contre des établissements bancaires. Cette situation a permis de mettre en relief la nécessité, tant pour la police que pour la direction des banques, de parfaire plus encore les stratégies applicables en matière de protection et de prévention.

Au rang de ces dernières, est apparue de manière patente la nécessité de bien former le personnel de guichet ou convoyant de l'argent par le biais de formations spécifiques organisées à leur intention. C'est la raison pour laquelle un cours spécifique a été mis sur pied, en novembre 2006, dans le site de l'Académie de police du Chablais. Celui-ci a permis de reproduire des mises en scène (attaques, prises d'otages, etc.), à l'échelle 1:1, recréant de la sorte des situations proches de la réalité.

Les principaux buts visés par ces cours, qui seront reconduits en 2007, se résument en cinq points clés :

1. connaître et mesurer les dangers, mieux utiliser les dispositifs de sécurité;
2. se familiariser avec la stratégie d'intervention de la police;
3. renseigner de manière préventive les services de police;
4. exercer des situations reproduisant des cas d'agression et de brigandages;
5. préparer le personnel à envisager de tels scénarios et lui permettre d'affronter les conséquences psychologiques pouvant en découler.

Sensibilisation des partenaires aux manifestations à risques

A l'occasion de l'organisation de manifestations publiques avec ventes d'alcool, les gérants de sécurité font une analyse de chaque permis temporaire transmis à la

Police cantonale (art.16 LADB). Plus de 8'000 dossiers ont été traités en 2006.

En cas de risques potentiels, les gérants de sécurité émettent, à l'intention des communes et des organisateurs, un préavis en les rendant attentifs au respect des normes sanitaires, sécuritaires et incendie ainsi qu'à l'application des lois cantonales et fédérales qui en découlent.

Recrutement uniformisé

Il a été initié en 2004 sous la forme d'une campagne médias unique "*les polices vaudoises recrutent*", de tests élaborés en commun et d'échanges réguliers d'information entre l'Ecole des Polices municipales vaudoises (EPMV) et l'Ecole d'aspirants (EA) de la Police cantonale vaudoise. Le regroupement de ces deux entités au sein de l'Académie de police du Chablais a permis de mettre en place, en 2005, un processus unique et identique pour tous les candidat-e-s. Reconduit en 2006, il est matérialisé par la campagne "*la police vous recherche*" et bénéficie d'un site internet dédié : www.policier.ch

Sous l'égide de l'Académie de police, le processus est conduit par la Police cantonale. Cette dernière bénéficie d'un appui administratif et d'une aide apportée principalement par des policiers dits "recruteurs", formés par elle, en provenance de corps cantonaux (Gendarmerie et Police de sûreté) et municipaux. La cellule ad hoc de recrutement uniformisé travaille dans un esprit de neutralité et dans l'intérêt de l'ensemble des polices vaudoises.

Partie prenante de l'Académie, la Police valaisanne est également associée au concept, par le biais d'épreuves identiques, de sessions de base communes et de contacts réguliers.

POLYCOM

Le projet POLYCOM, consistant à déployer une infrastructure de transmission radio sur le Canton de Vaud a été déployé sur la Ville de Lausanne et ses environs.

Après des essais techniques positifs et une période de formation, l'exploitation opérationnelle a été réalisée le 1^{er} mai 2006 pour cette première étape du projet. Dès cette date, la Police municipale de Lausanne - un de nos partenaires principaux dans ce projet, avec le Corps des gardes-frontière, le Service des routes et le Service de la sécurité civile et militaire - a transféré toutes ses communications radio sur le réseau POLYCOM.

Depuis, l'équipement du reste du canton se poursuit. Le réseau sera terminé durant l'automne 2007 et comprendra 50 sites environ. Le budget global financé par le Canton et la Confédération représente un investissement de CHF 44,4 mios.

Informations publiques

Publications

Polcant Info, notre magazine trimestriel

http://www.police.vd.ch/actualites/polcant_info/polcant_info.htm

Brochures à télécharger au format PDF :

<http://www.police.vd.ch/download/download.htm#3>

Brochures à commander en ligne : "*Echec aux cambrioleurs*" et "*Surveillance mutuelle des habitations*"

http://www.police.vd.ch/prev_crim/commande.htm

Statistiques

Criminalité & circulation routière

<http://www.police.vd.ch/statistiques/statistiques.htm>

- bilan circulation routière
- bilan de la criminalité

Prévention de la criminalité

Prévention de la criminalité

http://www.police.vd.ch/prev_crim/prevcrim.htm

Prévention routière

http://www.police.vd.ch/prev_route/prevrout.htm

Liens pour la campagne "Stop pornographie"

http://www.prevention-criminalite.ch/1/fr/8campagne/840campagne_pedocriminalite.php

<http://www.stopp-kinderpornografie.ch/3/fr/>

Criminalité sur internet

<http://www.cybercrime.admin.ch/f/>

Sites Internet

Police cantonale vaudoise

<http://www.police.vd.ch>

Recrutement des polices vaudoises

<http://www.policier.ch>

Académie de police

<http://www.academie-de-police.ch>

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service pénitentiaire (SPEN)

Groupes de prestations

106.0 Administration

106.0 Administration

Prestations transversales octroyées aux établissements, à l'office, et aux partenaires du service pénitentiaire.

Descriptif

- Ressources humaines
- Finances
- Logistique
- Assurances détenus
- Informatique
- Juridique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnel du service pénitentiaire
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, secrétariat général du département
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, fournisseurs, mandants
- Détenus (prévenus, condamnés et internés), SMPP, FVP, assurances maladies et accidents, établissements pénitentiaires, office d'exécution des peines
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, UID du département, CCT, Bedag, fournisseurs
- Commission de libération, les structures de prises en charge des condamnés (EMS, USE, CAP, EMS), les instances judiciaires dont notamment les instances de recours (TC, TA, TF), homologues et répondants cantonaux.

106.2 Ordonnance et contrôle de l'exécution des peines

Placement des condamnés et des internés sur la base des jugements rendus par les magistrats et ,établissement du plan d'exécution des peines avec les éclairages donnés par les établissements et les partenaires sociaux.

Descriptif

- Suivi de l'exécution des peines et mesures (jugements, agenda, courrier y référant)
- Prise en charge des condamnations pénales dans les meilleurs délais et dans le respect des normes légales, garantissant l'égalité de traitement et effectuée dans l'esprit de la politique définie par le service
- Gestion individualisée des condamnations tenant compte de la situation du condamné et de l'effet de la condamnation sur l'intéressé
- Coordination des intervenants du traitement pénitentiaire dans le cadre d'une prise en charge interdisciplinaire
- Gestion des séquestres
- Coordination du casier judiciaire
- Conversion des amendes en arrêts.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les condamnés.

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service pénitentiaire (SPEN)

Groupes de prestations

106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.

106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.

Veiller à l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux conditions de détention et aux modalités d'exécution des peines et des mesures.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Les prévenus et les condamnés.

Le service pénitentiaire a vécu des changements importants durant l'année 2006. Suite à la démission, pour raisons de santé, de M. Olivier Durnat, Chef de service, un premier intérim a été assuré du 1er juin au 15 septembre par M. Jérôme Frachebourg, secrétaire général du DSE, puis par Mme Catherine Martin, directrice des EPO, du 15 septembre au 1er décembre, date de sa nomination en tant que Cheffe de service.

Le directeur de la prison de la Tuilière, M. Jacques-Eric Richard a démissionné au 31 mars. Il a été remplacé par M. Florian Hübner au 15 septembre, l'intérim ayant été assuré par M. Sébastien Aeby, directeur de la prison de la Croisée.

Durant cette période le service pénitentiaire a été soumis à deux contraintes importantes, démographique d'une part, la surpopulation carcérale ayant dépassé des taux jamais atteints précédemment, et légales d'autre part, l'entrée en vigueur du nouveau code pénal ayant pour conséquences d'importants ajustements au sein du service.

Si la population carcérale en Suisse a augmenté de 20 % en 3 ans, le taux d'occupation des prisons vaudoises est passé de 187.000 journées de détention en 2003 à 250.000 en 2006, ce qui représente une augmentation de 33 %. Pour la première fois la capacité d'accueil totale des établissements (env. 240.000 nuitées) est donc dépassée. Ce constat nous amène à prévoir certains redimensionnements de nos infrastructures. En effet une occupation à plus de 100% des établissements génère, à terme, des problèmes graves de sécurité.

L'entrée en vigueur du nouveau code pénal a impliqué un travail législatif important au niveau cantonal, pour lequel des ressources du service ont été mises à disposition. Un effort considérable a également été consenti dans la mise en conformité des procédures de travail découlant des nouvelles bases légales.

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service pénitentiaire (SPEN)

Projets particuliers

Le service a anticipé la mise en œuvre du nouveau code pénal en restructurant l'office d'exécution des peines, et en travaillant à des projets d'adaptation des infrastructures pénitentiaires, notamment à l'élaboration d'un concept de prise en charge des détenus exécutant leur peine en régime de semi-détention et de travail externe, et des mineurs en détention avant jugement.

Suite à un audit du CCF, en début d'année, mettant en évidence certaines lacunes dans les procédures administratives et financières du service, un important travail d'élaboration de procédures et de conventions avec les principaux partenaires du service a été effectué.

Une nouvelle « section ouverte » a été créée aux Etablissements de la Plaine de l'Orbe par la transformation, en lieu de détention, d'une ancienne villa se trouvant à l'extérieur de périmètre sécurisé. Cette mesure a permis de libérer une division de la Colonie et de créer ainsi 15 places de détention supplémentaires.

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service pénitentiaire (SPEN)

Sources d'informations complémentaires

www.vd.ch/spen

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Groupes de prestations

107.0 Administration

107.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- - Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Autorités communales

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Groupes de prestations

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

Admission des véhicules et des bateaux à la circulation.

Descriptif

- -Immatriculation de véhicules et bateaux
- Délivrance des permis de circulation et de navigation
- Vente des plaques d'immatriculation et plaques professionnelles
- Enregistrement des changements d'assureur RC
- Inspections périodiques obligatoires
- Inspections pour l'immatriculation
- Expertises judiciaires
- Retrait des permis de circulation et des plaques
- Délivrance d'autorisations pour transports spéciaux

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Les détenteurs de véhicules automobiles
- Les détenteurs de bateaux
- Les garagistes
- Les compagnies d'assurances
- Les administrations cantonales et communales

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Groupes de prestations

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

Admettre les conducteurs à la circulation et les pilotes à la navigation. Contrôler la formation des moniteurs de conduite

Descriptif

- -Délivrance des permis de conduire et de naviguer nationaux & internationaux
- Suivi des examens médicaux
- Délivrance des autorisations "places de parc pour handicapés"
- Examens de conduite et de navigation, courses de contrôle et tests psychotechniques
- Contrôle de l'activité des moniteurs de conduite et de navigation

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Candidats à un permis de conduire ou de naviguer
- Services des automobiles romands et tessinois
- Candidats moniteurs romands
- Moniteurs de conduite vaudois

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Groupes de prestations

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

Perception des taxes et redevances liées au trafic routier dans le canton de Vaud.

Descriptif

- -Notification des taxes et des redevances
- Gestion du contentieux
- Gestion des flux financiers canton / confédération

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Détenteurs de véhicules et de bateaux
- Canton

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Groupes de prestations

107.4 Mesures administratives

107.4 Mesures administratives

- Sanctionner les conducteurs qui commettent des infractions à la LCR
- Transmettre, avec déterminations, les dossiers de recours au Tribunal administratif
- Rendre des décisions sur les demandes de restitution de permis de conduire

Descriptif

- -Instruction des mesures d'avertissement, de retrait du permis ou interdiction de conduire
- Notification des mesures
- Suivi du contrôle médical des conducteurs qui y sont astreints
- Traitement des recours au Tribunal administratif
- Ordonnance de cours de prévention et d'éducation
- Restitution des permis de conduire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Usagers
- Tribunal administratif

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Groupes de prestations

107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques

107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques

Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques.

Descriptif

- -Délivrance des autorisations des manifestations terrestres (courses cyclistes, rallye) sur la voie publique
- Délivrance des autorisations des manifestations nautiques (courses de bateaux, concours de natation) sur les lacs du cantons

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Organisateurs de manifestations, particuliers, sociétés sportives
- Usagers
- Polices cantonale et communales

2006 fut une année de transition pour le SAN. Le retard dans tous les secteurs administratifs a été complètement résorbé. Par exemple, le secteur des mesures administratives a notifié plus de 20'000 mesures, plus que le canton de Zürich. Une démarche qualité a été mise en place dans tous les secteurs. Cette dernière permet d'améliorer l'efficacité et l'efficience des prestations du SAN.

Dans le secteur administratif, grâce au ticketing, le SAN a pu traiter dans les 7 minutes le 80% des demandes des clients aux guichets. Le but pour 2007 est d'augmenter ce taux à 85%. La polyvalence doit être encore améliorée et devrait être totalement opérationnelle d'ici la fin 2007. De plus, toute correspondance devra être répondue dans les deux jours ouvrables. Les prestations ont été également élargies vu que les dossiers de navigation sont maintenant traités dans tous les centres (Aigle, Lausanne, Nyon et Yverdon-les-Bains).

Dans le secteur des inspections techniques, le SAN met en place une norme qualité qui sera obligatoire pour tous les services des automobiles dès 2009. Des filières pour les inspecteurs ont été créées afin de perfectionner la formation et un contrôle aléatoire est opéré pour vérifier la bonne facture des inspections. Le SAN a revu également toute sa procédure pour les examens pratiques afin d'accueillir au mieux les candidats. Les examens motocycles ont été centralisés à Cossonay dès février 2006. Les professionnels de la branche automobile ainsi que les moniteurs disposent de nouvelles facilités pour la réservation de rendez-vous ou d'inscription de candidats.

Dans le secteur des mesures administratives, une automatisation d'ouverture des procédures est en phase de finalisation. Cette dernière permettra un gain de temps important et évitera des saisies inutiles. En 2006, l'introduction du nouveau permis de conduire en 2 phases s'est réalisée en douceur. Les premiers cours obligatoires ont été donnés. Les Vaudois peuvent se rendre principalement à Cossonay, Saint-Maurice ou Romont pour les effectuer.

La comptabilité débiteurs offre un meilleur suivi ainsi qu'une gestion saine du contentieux. Le processus complet de recouvrement (jusqu'aux poursuites) a été effectué en 2006. Contrairement aux idées reçues, le taux de non-recouvrement est excellent comparé aux autres entreprises suisses. Il se situe vers 1.25%.

Il est à noter qu'il est difficile de joindre par téléphone le SAN. Plus de 500'000 appels par année sont composés et malheureusement le SAN ne dispose pour l'instant pas d'un logiciel de call center qui lui permettrait de répondre à la demande. Cette situation devrait être réglée tout début 2007.

Nouvelle taxe auto

En 2006, la nouvelle loi sur la taxe a été mise en vigueur (<http://www.rsv-fic.vd.ch/741.11.html>). A titre de rappel, elle se base désormais sur la puissance en kW et le poids. Un rabais de 50% est octroyé aux véhicules peu polluants, à gaz ou diesel équipés de certains filtres à particules. En inscrivant l'émission de CO₂ comme élément fondamental dans la loi, les Vaudois se sont dotés d'une loi très moderne et en avance sur son époque. La loi remplit parfaitement son objectif du point de vue écologique car le nombre de véhicules diesel munis d'un filtre à particules a plus que triplé en une année (passant de 1'700 à 6'200). Il est à relever que la somme récoltée est légèrement inférieure à celle de 2005. Ceci est principalement dû au très grand nombre de véhicules bénéficiant du rabais de 50% qui ont été immatriculés en 2006.

Autonomisation du SAN

Le 22 mars 2006, le Conseil d'Etat a adopté l'exposé des motifs et projet de loi sur l'établissement des véhicules et des conducteurs. Celui-ci répond à la motion Jean-Marc Chollet et consorts demandant que le SAN soit doté dans les plus brefs délais d'un statut de droit public tel que celui adopté par le canton de Fribourg et les demi-cantons de Nidwald et Obwald et en voie d'adoption par d'autres cantons. Le Grand Conseil se déterminera sur cet objet dans le courant du premier trimestre 2007.

Le SAN informe de manière la plus complète ses utilisateurs via son site web: <http://www.vd.ch/san>. Tous les documents et formulaires nécessaires ainsi que des réponses aux questions les plus souvent posées sont disponibles online. Le SAN encourage ses usagers à effectuer leurs démarches par correspondance.

Il est également possible pour les usagers de modifier leur rendez-vous d'examen techniques, pratiques ou théoriques via internet. Toutes les précisions concernant les diverses prestations sont disponibles sur notre site internet.

A toutes fin utiles, voici quelques chiffres concernant les activités du SAN en 2006 :

- 217 personnes,
- 175'000 contrôles techniques véhicules,
- 6'000 contrôles techniques bateaux,
- 17'000 examens théoriques,
- 17'500 examens pratiques,
- 50'000 permis en format carte de crédit,
- 4'600 autorisations spéciales,
- 505'000 opérations administratives,
- 7'200 avertissements,
- 13'000 retraits de permis,
- 355'000 conducteurs,
- 466'000 véhicules,
- 16'000 bateaux.

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Groupes de prestations

109.0 Gestion et administration du service

109.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

- Tenue des contrôles militaires
- Perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir
- Application des directives fédérales en matière de tir hors service

Descriptif

- Orientation et information aux futurs conscrits
- Mise sur pied du recrutement des conscrits
- Tenue des contrôles des militaires domiciliés dans le canton, y compris traitement des congés pour l'étranger et des dispenses ou report de service
- Calcul et perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, y compris traitement des demandes de remboursement, des recours et des demandes de remise ou d'exemption de la taxe
- Organisation des inspections de reddition de l'équipement personnel en vue de la libération des obligations militaires
- Gestion des tirs hors service dans le canton
- Homologation et dissolution des sociétés de tir permettant de garantir le tir hors service
- Assignation des tireurs dont les communes ne disposent pas ou plus de stand de tir homologué
- Suivi de la mise en conformité ou de la fermeture des stands de tir selon les directives fédérales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Officiers fédéraux de tir
- Futurs conscrits
- Militaires domiciliés dans le canton
- Instances militaires du DDPS
- Cantons confédérés
- Citoyens assujettis à l'obligation de servir ou à la taxe d'exemption
- Administration cantonale des impôts (ACI) en fonction du calcul de la taxe d'exemption

109.2 Protection de la population

- Aide en cas de catastrophe ou d'accident majeur
- Organisation du plan ORCA

Descriptif

- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe nécessitant le déclenchement de tout ou partie du plan ORCA, y compris préparation d'exercice d'intervention
- Planification et coordination des mesures ORCA dans le cadre de manifestations importantes
- Pilotage et suivi des travaux de l'observatoire cantonal des risques (OCRi) et mise en oeuvre de la gestion globale et intégrée des risques et dangers
- Planification des plans d'intervention requis en fonction des dangers et grands risques répertoriés
- Planification et coordination de l'entraide interrégionale, intercantonale et transfrontalière en cas de catastrophe
- Suivi des mesures sanitaires et de protection AC, en collaboration avec les instances concernées
- Planification et coordination de la logistique destinée à l'assistance des personnes en quête de protection
- Planification et coordination à l'échelon cantonal des mesures fédérales de rationnement et de contingentement relatives à l'approvisionnement économique du Pays en cas de pénurie
- Instruction des responsables communaux de l'approvisionnement économique du Pays

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Préfectures et communes
- Population résidente
- Entreprises industrielles et artisanales
- Automobilistes et entreprises disposant de véhicules de transport
- Personnes en quête de protection ou ayant dû évacuer leur lieu de résidence
- Services de l'administration cantonale vaudoise

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Groupes de prestations

109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

Gestion de l'arsenal de Morges.

Descriptif

- Prestations de type fédéral
- Gestion, échange, entretien et rétablissement de l'équipement personnel des militaires domiciliés et en service dans le canton
- Fourniture et échange des équipements personnels des corps de troupe effectuant leur service sur territoire cantonal
- Reprise, tri, nettoyage et remise en état de l'équi-pe-ment personnel rendu lors des libérations des militaires domiciliés, dans le canton
- Confection d'effets d'équipement et d'habillement pour le compte de Arma Suisse (ex RUAG)
- Remise à neuf de quelque 15'000 masques de protection et 8'000 casques par an
- Contrôle et gestion des armes en prêt et des armes des jeunes tireurs
- Gestion des stocks et distribution des chaussures aux conscrits lors du recrutement
- Gestion d'un dépôt romand de liquidation de matériel militaire (Military Liq'shop)
- Administration du dépôt de vivres OFIDA (mandat de la Confédération) : manutention et décompte lors du renouvellement , des réserves obligatoires
- Prestations de type cantonal
- Gestion et maintenance du dépôt cantonal de " Jeunesse et Sport "
- Gestion et maintenance des stocks de matériel et des effets d'équipe-ment pour la PCi et l'ECA
- Prestations de maintenance au Château de Morges, au Musée Militaire Vaudois (MMV), à la Maison Militaire de Bretaye (MMB) , et à l'Association Verte Rive à Pully, au profit du SBMA
- Acquisition des tenues de travail des polices cantonale et municipales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Conscrits et militaires
- Corps de troupe effectuant leur service sur le territoire cantonal

- Office fédéral des exploitations des Forces terrestres (OFEFT) à Berne
- Groupement de l'Armement (GDA) à Berne
- Office fiduciaire des importateurs de denrées alimentaires (OFIDA) à Berne
- Etablissement cantonal d'assurance
- Protection civile
- Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA)

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Groupes de prestations

109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

Constitution, gestion et conservation du patrimoine culturel et militaire vaudois

Descriptif

- Constitution et conservation du patrimoine culturel militaire vaudois
- Restauration des objets exposés
- Gestion du Musée militaire vaudois, du Musée de la figurine historique et du Musée de l'artillerie
- Présentation en permanence des collections du patrimoine militaire vaudois au public
- Organisation et promotion d'expositions thématiques temporaires
- Gestion et conservation du fonds Stöckel (recense-ment mondial des poinçons d'origine des armes)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Canton de Vaud
- Visiteurs du musée militaire vaudois, entre 15'000 et 20'000 personnes par an, dont environ 10'000 payants
- Commune de Morges

109.5 Protection civile

Protection civile, appui et assistance aux organes de sauvetage et de protection de la population.

Descriptif

- Soutien opérationnel et technique aux partenaires de la protection de la population lors d'accidents graves ou majeurs , et lors de catastrophes
- Garantie de l'état de préparation et coordination des activités des organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Instruction et soutien informatique aux ORPC, afin d'assurer une unité de doctrine et d'application
- Coordination avec les autorités fédérales (OFPP) cantonales et les partenaires cantonaux de la PCi
- Planification des besoins en constructions protégées de la protection civile et du service sanitaire
- Vérification lors des mises à l'enquête de la conformité aux normes fédérales des projets d'abris PCi privés et publics
- Valorisation, suivi de l'encaissement et contrôle de l'utilisation des contributions de remplacement en cas de dérogation à , l'obligation de construire des abris PCi privés
- Contrôles périodiques de l'état de préparation des constructions protégées (CPC) de la PCi et du service sanitaire
- De même pour le paiement annuel des contributions forfaitaires fédérales
- Suivi des contrôles périodiques des abris (CPA) effectués par les ORPC
- Gestion des fonds versés par les communes pour les mesures de protection civile d'intérêt général
- Fourniture d'équipements et de matériel standardisé aux ORPC, y.c. réparation et entretien
- Organisation et gestion des dispositifs d'alarme à la population et aux formations d'intervention PCi
- Suivi de la maintenance et contrôle du réseau des sirènes et du dispositif télécommandé d'alarme
- Planification des mesures propres à protéger les biens culturels d'importance nationale et régionale
- Participation au recrutement lors de la séance d'orientation aux conscrits
- Instruction, formation et perfectionnement de l'ensemble des astreints et des cadres de la PCi

- Formation et engagement des spécialistes AC de la PCi en cas d'augmentation de la radioactivité nécessitant protection , et évacuation des habitants

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Communes
- Office fédéral de la protection de la population (OFPP)
- Autorités politiques cantonales et communales
- Partenaires de la Protection de la population, police, sapeurs-pompiers, services sanitaires et services techniques, conformément à la loi fédérale
- Population vaudoise, voire population des régions limitrophes et plus ou moins proches, (exemple des engagements suite à " Lothar ")

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Événements marquants, évolutions significatives

Pour le Service de la sécurité civile et militaire, 2006 aura été une année particulièrement délicate et chargée. Dans le prolongement de la volonté du Chef du Département de renforcer l'état de préparation face aux risques d'accidents majeurs, d'événements particuliers ou de catastrophe, un gros effort a été entrepris dans ce domaine. Compte tenu de l'évolution des risques et des dangers, le Canton a un intérêt stratégique à garantir un état de préparation aussi optimal que possible.

Pour le surplus, l'évolution des structures de notre Armée a pour conséquence de ne pas diminuer la charge de travail, mais de la complexifier.

Enfin, le Service de la sécurité civile et militaire a entrepris des changements radicaux au niveau de ses structures, de son "esprit de service". De ce fait la structure même du service sera appelée à être modifiée de manière significative dès le début 2007. Nul doute que l'avenir nous réserve des imprévus et bien des changements. Nous les affronterons avec ouverture, courage et détermination et surtout dans un esprit de partenariat avec les services cantonaux, communaux ainsi qu'avec les partenaires du monde économique.

Division Protection de la Population

Etat-major cantonal de conduite (EMCC)

GVA 06

En juin, un exercice d'état-major a réuni l'EMCC (Etat-major cantonal de conduite) ainsi que des représentants du SSA (Service de sécurité de l'aéroport) de Genève à La Rippe. Le but était, pour l'EMCC, d'analyser tous les aspects liés à une chute d'aéronef et de déterminer les lacunes éventuelles du plan ORCA afin d'y apporter les adaptations nécessaires.

SPAGAT

En octobre, s'est déroulé dans le Chablais l'exercice SPAGAT, qui était destiné à tester l'engagement subsidiaire de l'Armée dans les missions au profit des populations victimes d'un tremblement de terre. Organisé par les Forces terrestres qui avait engagé l'Etat-major de la Région territoriale 1, il a nécessité l'engagement des Etats-majors de conduite vaudois et valaisan.

Léman 06

En novembre, l'exercice "Léman 06" s'est déroulé au large de Lausanne. Sur le thème d'un accident survenu à bord d'une unité de la CGN reliant Lausanne à Evian, il était destiné à tester les dispositions prévues par le plan multilatéral de secours sur le lac Léman. Ce sont 223 passagers qui ont été évacués par 23 bateaux de sauvetage. Le dispositif mis en place a engagé 355 personnes.

Formation de l'EMCC

Les 28 et 29 novembre 2006 s'est déroulé, au Centre d'instruction vaudois de protection civile (CIVPC), le premier cours de formation destiné aux membres de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC). Placé sous la direction du chef EMCC, ce cours a été dispensé par des instructeurs professionnels. Ce sont 33 participants, provenant de l'ensemble des services concernés par la Protection de la population qui ont suivi ces deux jours de formation.

Appui à manifestation

La Commune de Montreux a sollicité le soutien de l'organisation ORCA et l'appui du chef de l'Etat-major cantonal de conduite pour les phases de planification et d'engagement pour le "Montreux Grand Prix". L'EMCC a reçu la mission d'apporter son aide lors de la phase de planification, de veiller à la stricte application des directives cantonales en matière de sécurité, d'assurer la montée en puissance en cas d'accident lors de la manifestation et au besoin de conduire les moyens d'intervention en cas d'accident important.

Pandémie grippale

Suite à la décision du CE du 22 février 2006, le SSCM a conduit les travaux d'information et d'établissement des plans de continuité des activités des départements. Une méthodologie et une application informatique (sur Lotus Notes), adaptées, ont été mises à disposition des départements et de leurs services. Les plans de continuité ont pour but de déterminer les tâches essentielles à garantir et les moyens nécessaires pour les réaliser en cas de pandémie grippale. Les départements ont procédé à l'inventaire et à la priorisation des tâches, à l'inventaire des ressources nécessaires, à l'inventaire des moyens de protection pour les collaborateurs.

Approvisionnement économique du Pays

Le nouveau système de rationnement de carburant (TRASY) élaboré par l'OFAE (Office fédéral de l'approvisionnement économique) est maintenant entré en vigueur. En cas de pénurie, ce système garantit l'alimentation du marché à 100 % pour au moins 6 mois. Il comprend la libération des stocks obligatoires, des mesures d'accompagnement passives (sensibilisation) et actives (limitation de vitesse et de circulation) ainsi que le rationnement, qui au-delà de 6 mois serait introduit par l'émission de titres d'achat délivrés aux propriétaires de véhicules immatriculés en Suisse. L'émission et la distribution de ces titres incomberaient au canton.

Division Protection civile

Séance d'information aux comités directeurs des organisations de protection civile

La législature 2006-2011 a vu la mise en place de nouvelles autorités communales et par conséquent l'arrivée de nouvelles personnalités dans les CODIR. A leur intention, une nouvelle approche en matière d'information et d'échange concernant le fonctionnement, les moyens et les engagements de la PCi a été mise en place.

Battues - recherche de personnes - ORCP Aigle

Un concept de recherches de personnes "battues" a vu le jour le 1er octobre 2006 dans le cadre du "Protocole d'accord fixant le cadre des actions et projets communs PCV-SSCM 2006-2007".

Informatique

Pour rationaliser les tâches de planification et l'attribution des places protégées pour la population (PLATT), des contrôles des constructions et des abris de la protection civile, un programme a été développé à l'interne. Il est en cours d'évaluation et d'adaptation.

Polycom

La couverture du réseau radio numérique POLYCOM est en voie d'achèvement. Les stations radio du SSCM et des Organisation régionales de PCi (ORPC) ont été programmées et remises aux utilisateurs. Ce ne sont pas moins de 500 appareils qui sont maintenant opérationnels.

Epizootel

Suite à l'apparition de la grippe aviaire dans notre pays, les nombreux téléphones à diverses instances concernées ont nécessité la mise en service d'un numéro Epizootel 021 316 51 21 exploité 24/24 par le SSCM du 10 mars au 5 avril 2006.

Division Administration Militaire

Le 21 juin 2006, le Conseil d'Etat in-corpore recevait à la Maison de l'Elysée, à l'issue de sa séance hebdomadaire, les représentants des Autorités militaires fédérales pour renouer avec une tradition bien établie. Cette importante rencontre était mise sur pied de concert avec la Chancellerie d'Etat. L'AXXI (Armée XXI) ayant engendré d'autres structures d'organisation et de conduite, provoquant de surcroît la disparition des troupes cantonales, il s'agissait d'établir de nouvelles relations ou d'affermir celles existantes avec le Commandement supérieur de l'Armée ainsi qu'avec les Commandants de corps de troupes et des Ecoles.

Division Arsenal et Musée militaire vaudois

Arsenal

En 2006, l'arsenal de Morges, devenu depuis un an filiale de la Région "Léman-Bière", regroupait l'ensemble des prestations liées à la gestion des équipements personnels de la troupe et des officiers (ETO) du Canton de Vaud. Il conserve les mandats fédéraux de maintenance liés aux armes personnelles et aux masques de protection; gère les réserves obligatoires des vivres à Puidoux au profit de la société OFIDA de Berne et le magasin de vente du matériel militaire de liquidation (Liq-shop) pour le compte de la RUAG; remet les bottes de combat aux conscrits militaires et PCi au Centre de recrutement de Lausanne. L'arsenal effectue de plus des prestations de maintenance au profit d'instances cantonales, communales et privées. Pour l'ECA, les communes et les privés, contre facturation alors que pour les Services sécuritaires vaudois (PCi, Police cantonale, SIPAL, Sports, etc.) sans facturation interservices, comme il le fait d'ailleurs au profit du Musée militaire vaudois (MMV), de la Maison de montagne de Bretaye (MMB) et des Milices vaudoises. Son effectif se monte à 23 collaborateurs.

13 collaborateurs cantonaux, employés depuis 1996 sur les places d'armes fédérales, ont vu leur poste supprimé avec effet au 31 décembre 2006.

En octobre, de nouvelles conventions d'une durée de 3 ans et d'un montant de Fr.1,53 mio le liant avec le DDPS, Base logistique de l'armée, ont été signées, portant sur :

1. des prestations au profit des militaires individuels dans les domaines de l'équipement personnel (unique poste de rétablissement du canton);
2. la maintenance d'articles tels fusils d'assaut 90 et masques de protection, gestion du magasin de liquidation (Liq-shop), remise des bottes de combat aux conscrits et gestion du body-scanner du Centre de recrutement de Lausanne.

Musée militaire vaudois (MMV)

2006 fut sans conteste marqué par la réalisation d'une nouvelle exposition permanente : le Musée de la Gendarmerie Vaudoise. L'enthousiasme né de l'exposition temporaire du bicentenaire 2003 a convaincu tous les partenaires de la pertinence de présenter l'histoire de ce corps. Ainsi, le visiteur a l'occasion de suivre l'évolution des uniformes, des armes et autres moyens de contrainte; une foule d'objets insolite; la reconstitution d'une cellule et d'un bureau de gendarmerie nous familiarisent avec le quotidien du gendarme au gré des époques.

Deux autres expositions temporaires ont jalonné l'année : "Avec l'Empereur, du terrain à la toile" et "Souvenirs de Morges".

Près de 15'000 personnes ont visité le Château durant l'année 2006.

Division Protection de la Population

Projet "Inventaire et analyse des risques et des dangers" - Comité directeur du projet

Présidé par Monsieur le Conseiller d'Etat Charles-Louis RoCHAT, le comité de pilotage (COPI) est composé des membres du Comité directeur ORCA ainsi que de représentants des présidents des comités directeurs des régions de protection civile. Le COPI a mandaté M. Jacques Audergon, ingénieur EPFL, comme chef de projet lequel bénéficie d'une grande expérience dans l'analyse des dangers et des risques pour avoir conduit des projets similaires dans d'autres cantons. La démarche sera validée scientifiquement par le bureau Basler + Partner qui dispose, dans ce domaine, d'une grande expertise tant au niveau suisse qu'international. La méthodologie ainsi que la présentation des résultats de l'étude sont conformes aux recommandations de l'Office fédéral de la protection de la population, donc helvétique compatible.

Commission cantonale des risques (observatoire cantonal des risques)

Le groupe de projet, présidé par le chef du SSCM - chef de l'EMCC, est composé des membres de l'observatoire cantonal des risques (OCRi), d'un représentant de l'Office fédéral de la protection de la population, d'un représentant du plan DIAM (Lausanne) ainsi que du commandant de la région de protection civile de Payerne. L'analyse des risques a pour objectif final de disposer d'une image actualisée des risques et dangers, de catastrophes et de situations d'urgence auxquels est exposée la population du Canton de Vaud. Elle s'exprime sous forme synthétique par une matrice des risques couvrant aussi bien le niveau cantonal que régional. Elle fournit les bases qui serviront à l'élaboration ou à l'ajustement des mesures de précaution et d'engagement (plan d'intervention), dans le cadre de la gestion intégrée des risques. Un contrôle de plausibilité est opéré, avant la mise au point définitive, en soumettant les scénarii à des experts externes au canton, en général des spécialistes de l'Administration fédérale. L'ensemble des travaux est soumis au comité de pilotage pour validation finale.

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Sources d'informations complémentaires

Pour tous renseignements ou informations complémentaires, visitez le site Internet du SSCM ! (www.vd.ch/sscm)

Régulièrement mis à jour, il vous informe sur les activités saillantes déployées en son sein.

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service des eaux, sols et assainissement (SESA)

Groupes de prestations

111.0 Administration

111.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administrés
- Usagers
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service des eaux, sols et assainissement (SESA)

Groupes de prestations

111.1 Eaux

111.1 Eaux

Protection et gestion des eaux

Descriptif

- Protection des eaux de surface
- Sécurité des personnes et des biens face à l'action dommageable de l'eau et revitaliser les cours d'eau
- Gestion du domaine public des lacs et des cours d'eau, gestion quantitative des eaux
- Gérer les eaux souterraines, les sources et les secteurs de protection des eaux
- Contrôles de la qualité des eaux
- Contrôle des rejets liquides industriels
- Garantir l'élaboration des plans généraux d'évacuation des eaux (communes et associations) et contrôler leur mise en application
- Contrôle de l'assainissement des entreprises agricoles

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (SAT, SR, SAF, CAMAC, SFFN)
- Communes et privés
- Entreprises
- Consommateurs
- Les offices fédéraux : Office fédéral des eaux et de la géologie (OFEG, ex OFEE) et Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP)
- OFR (Office fédéral des routes)
- CFF
- Cantons limitrophes : GE, VS, NE, FR, BE, SO pour la 2ème CEJ (Correction des Eaux du Jura)
- Cantons latins (pour l'assainissement)
- Sociétés électriques, mini turbines (moulins, scieries)

111.2 Sols

Protection et gestion du sol.

Descriptif

- Protection du sol (agricole et forestier, après de grands chantiers)
- Planification directrice, gestion des carrières
- Planification directrice, autorisation d'entreposage des terres d'excavation et surveillance des sites

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (SR, SFFN, SAF, SAT, SBMA, CAMAC, SRVA, SEVEN)
- Confédération (OFEFP)
- Prometerre
- Propriétaires fonciers et exploitants de matériaux pierreux
- Entreprises consommatrices de gravier et roches
- Entreprises exploitant des dépôts de terre d'excavation et leurs mandataires
- Transporteurs de dépôts de terre d'excavation
- Communes
- Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique
- Appui aux services
- Coordination.

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service des eaux, sols et assainissement (SESA)

Groupes de prestations

111.3 Assainissement

111.3 Assainissement

Assainissement et gestion des produits polluants.

Descriptif

- Identification et cadastre, assainissement et surveillance des sites contaminés par des déchets, des aires d'exploitation ou des accidents
- Autorisations et contrôles des réservoirs pour le stockage des liquides pouvant altérer les eaux (STEP, citernes...)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Autres services (SAT, SB, SR, SAF, SFFN)
- Particuliers et industriels impliqués comme pollueurs ou détenteurs de tels sites
- Offices fédéraux (OFEFP, OFAT), Autres cantons pour la coordination des mesures
- Bureaux privés, en tant que mandataires chargés de procéder à l'évaluation et aux projets d'assainissement
- Hautes écoles et instituts (EPFL, etc.) en tant que pourvoyeur de connaissances technico-scientifiques

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service des eaux, sols et assainissement (SESA)

Groupes de prestations

111.4 Déchets

111.4 Déchets

Gestion et traitement des déchets au niveau cantonal et intercantonal.

Descriptif

- Collecte des déchets
- Elimination des déchets et contrôles des résidus
- Planification des installations de traitement des déchets
- Information et sensibilisation des usagers
- Contrôles et coordination des mouvements de déchets
- Autorisations OMoD

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Citoyens, communes et préfectures
- Autres services (SAT, SBMA, SRA, SIL, SAF)
- Entreprises
- Autres cantons et OFEPP
- Régions et sociétés de périmètres de gestion
- Entreprises concernées par la réalisation ou l'exploitation d'installations
- Bureaux techniques
- Associations de protection de l'environnement

Déchets

Préparation des modifications de financement de la filière de récupération des déchets spéciaux, suite à la révision de la Loi sur la gestion des déchets.

Révision de toutes les autorisations de preneurs de déchets spéciaux et autres, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Ordonnance fédérale sur le mouvement des déchets (OMoD) et à l'abrogation de l'Ordonnance sur le mouvement des déchets spéciaux (ODS).

Adoption le 5 septembre 2006 par le Grand Conseil de la nouvelle Loi sur la gestion des déchets (LGD, RSV 814.11) et de son décret de financement.

Premier rapport intermédiaire sur l'application du Plan de gestion des déchets 2004 adopté par la commission cantonale de coordination pour la gestion des déchets (CODE), mise à jour des fiches de mesures avec bilan pour chacune d'entre elles.

Modification du barème de calcul des subventions de l'Etat aux installations communales de collecte sélective et de compostage, aboutissant à une réduction de la contribution étatique, suite à la nouvelle péréquation financière résultant du processus ETACOM.

Première étape de l'interdiction d'épandage agricole des boues d'épuration des eaux usées. Interdiction totale effective à fin 2008.

Sites pollués

Adoption le 17 janvier 2006 par le Grand Conseil de la Loi sur les sites pollués (LASP, RSV 814.68) et de son décret de financement par des taxes frappant la mise en décharge des déchets.

Maîtrise des pollutions / Assainissement

Elaboration d'une nouvelle directive sur la gestion des eaux et des déchets des entreprises travaillant les métaux.

Poursuite de la saisie informatique des réseaux d'évacuation des eaux. Récupération et transfert sur une base de données cantonale des données informatiques issues des plans généraux d'évacuation des eaux des communes (PGEE).

Attention particulière apportée aux actions d'amélioration de la qualité des eaux des bassins versants Mèbre - Sorge et Venoge - Veyron.

Eaux souterraines

Augmentation de 53% du nombre des autorisations d'installations de pompes à chaleur par sonde géothermique par rapport à 2005 (plus de 800 autorisations délivrées à ce jour).

Parallèlement on constate une diminution de 20% des demandes d'installation de citernes à mazout par rapport à 2005 et de 30% depuis 2004.

Plus de 30 dossiers relatifs aux zones de protection S1, S2 et S3 de captages alimentant des réseaux d'eau publics ont été mis à l'enquête et légalisés par le chef de département.

Mise en place du réseau **Polleau** de surveillance de la qualité des eaux souterraines (micropolluants, tels que pesticides, composés halogénés volatiles et polycycliques aromatiques). 14 sites répartis sur le territoire cantonal.

Accréditation ISO 17025 du laboratoire d'analyse du SESA.

Facturation aux communes et associations (démarche DEFI) de 4 contrôles/an des rejets de stations d'épuration.

Mise en oeuvre du projet "62a LEaux du Boiron de Morges", destiné à réduire les apports de phytosanitaires d'origine agricole dans le cours d'eau.

Cours d'eau

L'année 2006 a été caractérisée par des extrêmes météorologiques significatifs.

Une sécheresse marquée s'est produite pour la quatrième année consécutive, ce qui a conduit à des périodes de niveaux d'eau particulièrement réduits dans les cours d'eau et à une interdiction générale de pomper l'eau dans les rivières.

A l'opposé, des orages particulièrement violents se sont manifestés. Ils ont provoqué des érosions marquées des berges. L'érosion a probablement été encore renforcée par le caractère asséché des rives. Ces phénomènes ont eu lieu aux dates suivantes:

- Le 12 avril 2006 sur la région de la Broye
- Début juillet sur le Chablais et la Côte
- Le 5 août sur le Chablais, avec de gros dégâts sur Villeneuve et Yvorne
- Début septembre sur le Chablais à nouveau

Ces évènements, qui ont entraîné un dépassement au budget des dépenses sur les cours d'eau corrigés (Frs. 900'000.-), ont conduit à la constitution de 4 nouvelles entreprises de correction fluviales (Eau Froide, Tinière, Plan Favey et Torrent d'Yvorne), toutes situées dans le Chablais.

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service des eaux, sols et assainissement (SESA)

Projets particuliers

Début de l'exploitation opérationnelle de la nouvelle usine d'incinération des ordures ménagères (UOIM) de TRIDEL à Lausanne, dans les délais annoncés depuis 2000.

Décision de la commission de coordination pour la gestion des déchets (CODE) de choisir les projets de décharge contrôlée bioactive à Method et de décharge contrôlée pour matériaux inertes à Crissier, en vue d'une réalisation.

Mise à l'enquête du Plan d'affectation cantonal relatif à la décharge contrôlée pour matériaux inertes d'Eysins (La Côte).

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service des eaux, sols et assainissement (SESA)

Sources d'informations complémentaires

Site internet du SESA

www.vd.ch/eau

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)

Groupes de prestations

112.0 Administration

112.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Organisation administrative
- Coordination des activités et prestations des divisions forêts, faune, pêche et nature
- Support RH
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique et informatique
- Support communication

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Bénéficiaires des prestations des divisions forêts, faune, pêche et nature du SFFN, en particulier les communes propriétaires, de forêts

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)

Groupes de prestations

112.1 Forêts

112.1 Forêts

Conservation de la forêt, contrôle de la gestion forestière et gestion des domaines propriété de l'Etat.

Descriptif

- Conservation de l'aire forestière dans son étendue et sa répartition
- Protection des forêts en tant que milieu naturel
- Planification, encouragement et contrôle des fonctions protectrice, sociale et économique de la forêt
- Promouvoir l'économie forestière
- Contribuer à la protection de la population contre les dangers naturels
- Formation des apprentis forestiers-bûcherons et perfectionnement professionnel forestier
- Gestion des domaines forestiers et sylvo-pastoraux, propriété du canton

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collectivités publiques
- Propriétaires forestiers, (communes)
- Associations de protection de la nature
- Groupements professionnels
- Apprentis forestiers-bûcherons/débardeurs forestiers
- Personnel forestier cantonal et communal
- Population, écoles et offices d'orientation professionnelle
- Autres services cantonaux (SR, SESA, SAT, SAF,...)
- Services cantonaux d'autres cantons romands
- Protection civile et services de secours et d'incendie.

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)

Groupes de prestations

112.2 Faune, chasse et pêche

112.2 Faune, chasse et pêche

Gérer la faune et les milieux aquatiques et terrestres.

Descriptif

- Conserver la diversité de la faune terrestre et aquatique, notamment par le biais de la conservation des milieux, la protection, des espèces et le repeuplement
- Assumer les tâches de police découlant de la législation sur la faune, sur la pêche et la protection des eaux
- Administrer la chasse ainsi que la pêche professionnelle et de loisir
- Réaliser des inventaires et relevés de la faune aquatique et terrestre
- Gérer les réserves de la faune terrestre et aquatique
- Indemniser et prévenir les dégâts du gibier
- Former les chasseurs et les pêcheurs
- Renseigner et conseiller le public

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population
- Chasseurs, pêcheurs (Diana, SVPR, associations de pêcheurs sur les lacs : amateurs et professionnels)
- Agriculteurs et propriétaires de forêts
- Ornithologues et membres d'associations de protection de la faune et de la nature
- Entreprises, bureaux d'études et organisateurs de manifestations sportives et touristiques
- Services cantonaux (POLCANT, SVET, SR, SESA...)
- Services fédéraux (notamment OFEFP)
- Instituts universitaires (notamment EPFL, EAWAG, UNIL)
- Services de la faune et de la pêche des cantons voisins et de France voisine

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)

Groupes de prestations

112.3 Nature et paysages

112.3 Nature et paysages

Conservation de la nature et du paysage.

Descriptif

- Conserver la diversité de la flore, des milieux naturels et du paysage
- Analyser et préavisier des projets (planifications d'aménagement du territoire et projets de construction, etc.) situés dans des, inventaires ou touchant des milieux naturels
- Assumer les tâches de police découlant de la législation sur la nature et le paysage
- Réaliser des inventaires et des suivis de la flore, des milieux naturels et du paysage
- Encourager la reconstitution de biotopes
- Evaluer et encourager la compensation écologique en agriculture et hors des zones agricoles
- Surveiller et financer l'entretien des réserves naturelles
- Gérer les subventions fédérales globales
- Informer et conseiller

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population
- Autorités communales
- Entreprises et bureaux d'étude
- Propriétaires de biotopes
- Agriculteurs
- Organisations de protection de la nature et du patrimoine
- Services cantonaux (SAF, SAT, SESA, SET, SFFN-Fo, SAGR et des autres cantons) et fédéraux
- Hautes écoles (UNIL, EPFL, WSL,...)

Direction du service

Le SFFN a convié toutes les municipalités à une séance d'information et de présentation du service répartie sur cinq demi-journées. Le but était de présenter les perspectives de gestion, valorisation et conservation du patrimoine forestier et naturel communal pour la nouvelle législature et de familiariser les autorités municipales avec les tâches et responsabilités de ces domaines. Ces demi-journées avaient aussi pour objectifs de présenter les activités, les prestations et les principaux représentants du SFFN. Près de 50% des communes vaudoises y ont participé. L'évaluation effectuée après chaque séance a montré un taux de satisfaction très élevé.

Inspection cantonale des forêts

Politique forestière

Suite à quatre années de réflexions menées au sein du corps forestier vaudois ainsi qu'avec les partenaires de l'administration cantonale et à l'extérieur, le Conseil d'Etat a approuvé le 9 novembre 2006 les quatre objectifs stratégiques du rapport "Politique forestière vaudoise – Objectifs et priorités":

1. Rendre **l'économie forestière** performante
2. Affirmer le rôle de la forêt pour la **protection contre les dangers naturels**
3. Préserver la **diversité biologique et paysagère**
4. Améliorer **l'accueil du public en forêt**

Le SFFN est chargé de préparer les modifications légales rendues nécessaires par cette nouvelle politique et par la révision prochaine de la loi fédérale sur les forêts lorsqu'elle aura été arrêtée par les chambres fédérales.

Législation forestière

Le 8 mars 2006, le Conseil d'Etat a adopté le règlement d'application de la loi forestière du 19 juin 1996 (RLVLFo; RSV 921.01.1).

La loi forestière (LVLFO; RSV 921.01) et son règlement nouvellement adopté ont été modifiés respectivement le 24 octobre et le 13 décembre 2006 dans le but de permettre la mise en œuvre des mesures DEFI telles que la réorganisation du service, la création de groupements forestiers, des précisions sur le prélèvement de

la plus-value liée aux défrichements ainsi qu'un nouveau mode de subventionnement des triages pour l'exécution des tâches d'autorité et de gestion des domaines cantonaux. La révision de la loi a suscité un vif débat au Grand Conseil qui a notamment montré son attachement à une gestion multifonctionnelle de la forêt, garantissant à la fois une économie forestière adaptée aux nouvelles conditions cadres et au maintien d'un service public de qualité.

Economie du bois

Le développement économique fulgurant de la Chine, gros consommateur de bois, la reprise économique en Europe et aux Etats-Unis ainsi que la flambée des prix du pétrole ont eu pour conséquence une hausse du prix du bois. Sans atteindre encore les prix d'avant Lothar, cette embellie, si elle se poursuit, devrait permettre aux propriétaires forestiers de s'approcher de l'équilibre financier, situation qui n'a plus été atteinte depuis l'année 1985.

Conservation de la faune

La mesure DEFI réduisant l'attribution au fonds de prévention et d'indemnisation des dégâts du gibier a été mise en oeuvre. Afin de répondre au mécontentement des agriculteurs et forestiers victimes de dégâts, les plans de tir du cerf et du sanglier ont été notoirement augmentés. Le solde des animaux non prélevés par la chasse a été abattu par les surveillants permanents de la faune, ce qui suscite actuellement de vives réactions dans le milieu de la chasse.

La modification de la législation de la pêche (LPêche; RSV 923.01) a été adoptée le 7 novembre 2006 par le Grand Conseil afin de simplifier les procédures administratives en déléguant plusieurs compétences du Conseil d'Etat au Chef du Département. Simultanément à cette version, quelques articles des lois sur la pêche, la faune et la police judiciaire ont été réunis afin de clarifier les compétences des agents de surveillance de la pêche et de la faune en matière de police judiciaire.

Conservation de la nature

En 2006, le Centre de conservation de la faune et de la nature a préavisé 1820 dossiers.

Les activités de la Conservation de la nature ont été marquées par différentes progressions dans la gestion des sites marécageux d'importance nationale protégés.

Aux Grangettes, suite à la fin de procédure juridique, le travail a porté sur la gestion et la revalorisation des milieux.

Au Col de Mosses - La Lécherette et à la Vallée de Joux, les commissions paritaires ont été mises sur pied.

Sur la rive sud du lac de Neuchâtel, l'ensemble des structures de travail (sous-

commissions) a été modifié pour permettre une optimisation des activités et une commission paritaire intercantonale a été mise sur pied.

En décembre 2006, le Conseil d'Etat a arrêté sa position sur l'avenir des résidences secondaires de la rive sud. Ce dossier découle d'une intervention parlementaire qui a été traitée en coordination avec le Canton de Fribourg.

Direction du service

Gestion des crises

Afin de tirer profit des expériences accumulées après Lothar, le SFFN a mis sur pied une organisation de gestion des crises. Son objectif est ainsi formulé : " Définir, organiser, mettre en œuvre et exercer une cellule de crise en filigrane au sein du service, pour répondre de manière adéquate aux situations de crise à venir, en augmentant la maîtrise des outils de gestion de crise et en développant une culture de précaution." La coordination des activités de cet organe avec ceux du dispositif d'ORCA est encore en voie de mise en œuvre.

Inspection cantonale des forêts

Politique forestière

Afin de se conformer aux instructions du Contrôle cantonal des finances et du SAGEFI, les redevances de l'Etat aux triages communaux et intercommunaux feront l'objet d'un mode de calcul forfaitaire basé sur des critères objectifs, les mêmes pour tous les triages. Ceux-ci ont été informés de l'introduction au 1^{er} janvier 2008 de cette mesure qui, selon les cas, pourra provoquer des changements significatifs.

Conservation des forêts

En 2006, le service a constaté une augmentation des projets d'infrastructures en forêt (approvisionnement en eau et en énergie, desserte, équipement) et une demande croissante pour les loisirs (manifestations, installations et parcours permanents en forêt).

Pour améliorer la régulation des activités d'accueil et préserver la biodiversité en forêt, l'Inspection cherche à travailler en amont. Au gré des modes sportives et des problèmes sur le terrain, elle facilite la concertation avec les communes et les associations partenaires en vue de mieux organiser les activités de loisirs et les développer dans des lieux opportuns. Par exemple, en 2006, l'Inspection a collaboré avec l'organisation faïtière vaudoise des courses d'orientation pour réactualiser les cartes sur tout le canton et améliorer le comportement des coureurs en forêt.

Economie du bois

Dans le prolongement de la réponse du Conseil d'Etat au postulat Baumann concernant la promotion du bois indigène dans la construction des bâtiments publics et des bâtiments subventionnés, le Conseil d'Etat soutient le projet "Aventi-bois" pour la création d'un lignôpole dans la région d'Avenches. Ce projet prévoit, entre autres, la création d'une scierie pour les bois feuillus. Il est unanimement soutenu par tous les cantons du Plateau suisse. Le SFFN, le SELT et La Forestière, Association forestière vaudoise et du Bas-Valais, accompagnent le développement de ce projet.

Gestion forestière

La rédaction des plans directeurs forestiers se poursuit. Celui des montagnes jurassiennes de l'Ouest vaudois a dû être momentanément mis en veilleuse suite au vif débat provoqué par l'obligation légale de soustraire les chemins forestiers à la libre circulation automobile. Un projet de plan sectoriel traitant spécifiquement de cette problématique à la Vallée de Joux a été élaboré en plus de celui déjà existant pour la région du Parc jurassien vaudois. Les deux plans seront mis en consultation publique en 2007.

Formation professionnelle

Après que le Conseil d'Etat ait renoncé au projet d'agrandissement du Centre de formation professionnelle forestière du Mont-sur-Lausanne, un projet de rénovation et d'adaptation des locaux existants a été accepté. Il devrait être réalisé dans le courant de l'année 2007 pour mettre les locaux en conformité aux normes de la SUVA.

Conservation de la faune

L'arrivée du loup dans le Chablais valaisan a permis à la Conservation de la faune d'affiner le projet de mise en oeuvre du Concept loup suisse établi par la Confédération en 2004. Ainsi, la majorité des petits éleveurs du Chablais sont maintenant convaincus de la nécessité de prendre des mesures de prévention visant à protéger les ovins. Pour ce qui est de la régulation des animaux provoquant des dégâts par le tir, des contacts ont été établis avec l'OFEV et les cantons voisins.

Suite à l'impact prouvé du lynx sur les populations de chevreuil et de chamois des Alpes, le canton a reçu une autorisation de déplacer 5 lynx des Alpes dans le Jura vaudois d'ici à 2008. Un premier animal a été déplacé au cours de l'été 2006.

En matière de pêche, la situation préoccupante de l'état de plusieurs cours d'eau a conduit à de multiples sollicitations des gardes pêches permanents sur le terrain. Une attention particulière a été donnée par le service à l'amélioration des travaux de coordination avec le service des eaux, sols et assainissements, ainsi qu'avec aides bénévoles, notamment parmi les gardes pêches auxiliaires et les membres des sociétés de pêche.

Conservation de la nature

Dans le domaine de la flore, le travail en coordination intercantonale établie avec les cantons de Neuchâtel, de Fribourg et de Genève s'est étendu sur 11 nouvelles espèces (début de la période 2006-2008).

Dans le domaine de l'intégration de la conservation de la nature dans l'aménagement du territoire, les travaux liés au Plan directeur cantonal (domaine nature et paysage) et au Plan d'agglomération Lausanne Morges ont reçu une attention particulière en 2006.

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)

Sources d'informations complémentaires

L'adresse du site internet du Service des forêts, de la faune et de la nature est : www.vd.ch/forets

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)

Groupes de prestations

113.0 Administration

113.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux.

113.1 Environnement

Protection de l'environnement.

Descriptif

- Surveillance et assainissement de la qualité de l'air
- Contrôles et assainissement des émissions de polluants atmosphériques et des installations bruyantes
- Etablissement de préavis techniques
- Information de la population et professionnels
- Elaboration du plan des mesures OPair
- Elaboration du cadastre pour le bruit routier
- Détermination des degrés de sensibilité au bruit

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales, en particulier Lausanne
- Entreprises artisanales, industrielles ou commerciales
- Propriétaires d'installations de chauffage
- Services de l'Administration cantonale vaudoise (SAT, SSCM, SESA, SR, SM, SELT, SCRIS, Hospices cantonaux, UNIL)
- Bureaux d'ingénieurs (études d'impact et suivi des plans des mesures)
- Médias, écoles, privés
- OFEFP
- EUROAIRNET (base de données européennes)

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)

Groupes de prestations

113.2 Matières dangereuses

113.2 Matières dangereuses

Matières dangereuses.

Descriptif

- Surveillance du marché, de l'utilisation et de l'élimination de substances dangereuses pour l'environnement
- Contrôle du commerce des toxiques
- Surveillance de l'importation, de l'utilisation, de la détention, de la manipulation, de la vente, de la publicité, de l'élimination des, substances et produits toxiques
- Formation des professionnels
- Contrôle de l'exploitation des drogueries
- Prévention et protection contre les risques majeurs.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Entreprises artisanales et industrielles
- Commerces de gros et de détail
- Propriétaires, responsables, employés de drogueries
- Privés.,- Administration fédérale des douanes
- Services de l'Administration cantonale vaudoise (SR, Police cantonale, SSCM)
- OFROU
- CFF

113.3 Energie

Economie énergétique.

Descriptif

- Préparation et mise en oeuvre des évolutions en matière de politique énergétique cantonale
- Information et conseils aux différents publics et acteurs sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'application de celles renouvelables
- Promotion et soutien des projets d'utilisation rationnelle de l'énergie ou d'énergies renouvelables
- Préavis énergie dans le cadre des procédures de permis de construire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques et administratives
- Acteurs de la consommation et de la production d'énergie et de la diversification des ressources
- Privés
- Services constructeurs de l'ACV
- Ecoles obligatoires, professionnelles et supérieures
- Associations professionnelles

Coordination lors de planification

En 2006, le SEVEN a été particulièrement sollicité dans les démarches de planification entreprises aussi bien pour le plan directeur cantonal, que pour les projets d'agglomération et les schémas directeurs régionaux.

Protection de l'air

Bilans des composés organiques volatils (COV)

Lors de l'année 2006, 27 sociétés vaudoises ont fait une demande de remboursement de la taxe COV, ce qui a permis le remboursement global de près de 750'000 francs à l'ensemble de ces sociétés.

Douze autres sociétés au bénéfice d'un engagement formel nous ont remis un bilan COV évitant ainsi le paiement anticipé de près de 10 millions de francs. Tous ces bilans une fois traités et validés par le SEVEN ont été transmis à la Direction Générale des douanes à Berne.

Contrôle des installations industrielles et artisanales

Comme en 2005, un effort tout particulier a été apporté à la région du Chablais vaudois pour répondre entre autres aux très nombreuses plaintes des habitants d'Aigle, St-Triphon et d'Ollon, ainsi que ceux de Rennaz et de Roche pour incommodités olfactives (odeurs d'essence du poste de chargement de la raffinerie de Collombey pour les premiers et odeurs émises par la compostière de Villeneuve pour les seconds).

Les émissions de 9 grandes installations industrielles ont fait l'objet de mesures de leurs émissions (postes d'enrobage bitumineux, Tridel, nouveau four verrier de Vetropack, poste de distribution de la raffinerie Tamoil, torrificateurs de café, industries chimiques, etc.)

Grâce aux efforts de formation auprès des gérants de stations de distribution d'essence, une nette amélioration de la surveillance et de l'entretien des colonnes a pu être constatée.

Avec les derniers délais d'assainissement échus, l'ensemble des 81 installations de nettoyage chimique du canton fonctionnant au perchloréthylène respectent les

valeurs limites.

Inspection des chauffages

En 2006, environ 44 % des près de 80'000 installations de chauffage à mazout et à gaz du canton ont été contrôlées par les maîtres ramoneurs.

Les nouvelles valeurs limites d'émission de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair), introduites en 2004 pour les chauffages, ont généré une très grande quantité de rapports de non conformité durant l'année 2006.

Un plan d'action romand contre les particules fines

En janvier et février 2006, suite à des conditions météorologiques rares, les concentrations de poussières fines (PM-10) ont atteint pendant plusieurs jours des niveaux très largement supérieurs aux valeurs limites journalières fixées par la législation. Cet épisode de smog hivernal a mis en évidence le fait qu'une meilleure information des autorités cantonales, des communes et de la population s'avérait indispensable dans le domaine de la qualité de l'air.

Cet épisode a également donné une impulsion déterminante à l'adoption en décembre 2006 par le Conseil d'Etat, d'un plan d'action cantonal harmonisé au niveau romand. Ce plan précise les actions entreprises par les autorités lorsque les concentrations de poussières fines (PM-10) atteignent des niveaux pouvant affecter la population et l'environnement.

Protection contre les accidents majeurs

Un projet de guide fédéral traitant de la coordination entre la prévention des accidents majeurs et l'aménagement du territoire a été mis en consultation en 2006 auprès des cantons et a suscité de nombreuses controverses. En effet, la problématique de la pesée des intérêts de nouveaux projets d'aménagement s'avère très sensible lorsque l'on touche le domaine des risques technologiques. En ce sens, les objectifs de densification autour des grands axes de transport entrent rapidement en conflit avec les exigences liées à la protection contre les accidents majeurs.

Plusieurs interventions parlementaires ont été déposées, aux niveaux fédéral et cantonal, concernant la raffinerie de pétrole de TAMOIL, située sur territoire vaudois (Aigle) et valaisan (Collombey), en lien direct avec la protection de la population et de l'environnement en cas d'accident majeur. Plusieurs expertises sur l'état des installations sont en cours et de lourds assainissements ont été demandés.

Inspection de la chimie

Parmi les activités principales de 2006, l'information sur les nouvelles dispositions légales introduites par la loi sur les produits chimiques a tenu un rôle essentiel. Le SEVEN a ainsi consacré une part significative de son temps à des activités de

présentation des nouvelles bases légales à des publics très variés tels que des apprentis, des enseignants, des commerçants, des entreprises ou diverses catégories professionnelles.

Energie

L'événement majeur de l'année 2006 est, sans conteste, l'entrée en vigueur de la nouvelle législation vaudoise sur l'énergie suite à l'adoption, le 16 mai, de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie (<http://www.dse.vd.ch/environnement/energie/documents/LCEnechancellerie.pdf>).

Le Grand Conseil, par une adoption à une très large majorité de ce texte, a souligné l'importance qu'il accordait à la problématique énergétique. Il a notamment doté le canton de moyens financiers appropriés. La création d'un fonds pour l'énergie, alimenté par une taxe sur l'électricité de 0.18 centimes par kWh, a permis de relancer dès novembre 2006 l'octroi d'aides financières.

Une partie importante de l'activité du SEVEN a donc consisté à élaborer les règlements d'application de cette nouvelle loi, puis à diffuser une information aussi complète que possible, dispensée à plus de 1'000 personnes, professionnels et représentants des autorités confondus.

Dans le domaine de l'électricité, la publication des règlements liés à la LVLEne et au Décret sur le secteur électrique d'avril 2005 a occasionné un intense travail des communes. Celles-ci doivent statuer sur la perception d'une indemnité communale liée à l'usage du sol et à envisager la perception d'une taxe communale spécifique permettant de soutenir les énergies renouvelables, l'éclairage public, l'efficacité énergétique et le développement durable. Il était prévu que les ristournes versées par les entreprises d'approvisionnement en électricité à de nombreuses communes soient abolies au premier janvier 2007. Ceci a amené certaines communes à recourir auprès de la cour constitutionnelle.

Lutte contre le bruit

Assainissement CFF

Les CFF ont terminé les études d'assainissement pour les communes de la région lausannoise, du Chablais, du Lavaux et de la Riviera. La procédure d'approbation des plans est en cours pour ces secteurs et concerne 30 communes. Le SEVEN a ainsi vérifié techniquement ces dossiers d'assainissement (visite locale, préavis, séance de conciliation...). Une fois les dossiers approuvés, le SEVEN assurera le suivi des mesures d'isolation acoustique (remplacement des fenêtres). Ce travail pourrait intervenir dès 2008 et devrait se terminer en 2015.

Qualité de l'air de l'arc alpin

"Seul, on brasse de l'air, ensemble, on agit". C'est dans cette logique que les laboratoires de surveillance de la qualité de l'air français, italiens et suisses ont rassemblé leurs compétences et leurs connaissances pour informer sur la qualité de l'air.

La brochure Transalp'Air 2005 dresse un bulletin de santé de l'air alpin en 2005 et durant la dernière décennie. Elle oriente aussi, en expliquant comment des gestes simples et quotidiens peuvent améliorer la qualité de l'air. Cette brochure est disponible sur le site internet du SEVEN à l'adresse suivante :

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/air/qualite-de-lair-dans-les-alpes/>

Cette démarche répond aux attentes croissantes des autorités et de la population des trois pays limitrophes quant à l'interprétation des législations suisse et européenne en matière de protection de l'air et au besoin d'harmonisation de l'information de parts et d'autres des frontières.

Cadastre de bruit routier

En 2006, le SEVEN a terminé l'élaboration du cadastre de bruit routier pour l'ensemble du canton de Vaud (horizon 2000). Le cadastre de bruit a été publié sur le guichet cartographique cantonal (www.geoplanet.vd.ch) à l'occasion de la Journée internationale de sensibilisation au bruit du 25 avril 2006. Un communiqué de presse a aussi été transmis aux médias à cette occasion; la TSR, la RSR, 2 radios locales et plusieurs journaux romands ont repris cette information.

Respect de la norme SIA 380/1

La norme SIA 380/1 est une norme qui fixe des exigences minimales dans le domaine de l'isolation des bâtiments et dont le respect est obligatoire dans le canton de Vaud.

Le SEVEN a publié en 2006 (www.dse.vd.ch/environnement/energie/infos.htm) une étude qui montre que cette norme est insuffisamment respectée. Les milieux concernés ont été informés et des contrôles, par sondages, des dossiers de mise à l'enquête comme des chantiers, auront lieu en 2007.

BoisEau

Le Canton de Vaud possède plusieurs ressources d'énergies renouvelables. Sous le nom de *BoisEau*, un projet d'inventaire de deux de ces ressources a été lancé à fin 2006, à savoir l'inventaire du potentiel cantonal en bois-énergie et celui en réserves hydrauliques, notamment dans le domaine de la mini-hydraulique (cours d'eau, réseaux d'eaux de boisson, réseaux d'eaux claires et d'eaux usées).

5. Campagne d'information dans les écoles

Depuis le début des années 90, le Canton de Vaud mène une politique d'information sur l'énergie. Une campagne d'information dans les écoles est notamment mise en place et rencontre un succès qui ne se dément pas au fil des années. En 2006, ce sont 9154 élèves qui ont profité des animations dans des classes, 28 passeports vacances organisés et 5 expositions itinérantes qui ont été présentées à un jeune public.

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)

Sources d'informations complémentaires

Pour la protection contre les accidents majeurs

<http://www.vd.ch/fr/themes/securite/protection-population/accidents-majeurs/>

Pour la brochure Transalp'air 2005

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/air/qualite-de-lair-dans-les-alpes/>

Pour le plan d'action cantonal PM-10

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/air/pm10/>

Pour le nouveau droit chimique

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/nuisances/produits-chimiques/>

Pour le cadastre de bruit

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/nuisances/bruit/cadastre-du-bruit/>

Pour l'énergie

www.dse.vd.ch/environnement/energie/index.html, ainsi que

- le site de l'office fédéral de l'énergie (www.bfe.admin.ch/index.html?lang=fr) qui propose notamment des liens avec des agences partenaires du programme SuisseEnergie (solaire, bois, Minergie, etc.)
- le site de la Conférence romande des délégués à l'énergie CRDE (www.crde.ch)
- le site www.energie-environnement.ch, qui a succédé au journal du même nom et qui est une plateforme lancée par la CRDE au printemps 2005

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Laboratoire cantonal (LC)

Groupes de prestations

114.0 Administration

114.0 Administration

- Gestion et administration du service
- Prestations internes

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support logistique
- Emission des certificats d'exportation

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Services transversaux
- Entreprises
- Communes

114.1 Laboratoires

- Activités d'analyses
- Prestations techniques

Descriptif

- Examens de l'authenticité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la salubrité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la loyauté des présentations
- Prestations analytiques en faveur d'autres services de l'Etat

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Municipalités et fournisseurs d'eau
- Commerces et entreprises
- Services de l'Etat de Vaud

Laboratoire cantonal (LC)

Groupes de prestations

114.2 Inspection

114.2 Inspection

- Activités d'inspection
- Prestations sur site

Descriptif

- Inspection des commerces et entreprises de denrées alimentaires et objets usuels
- Octroi d'agrément pour les entreprises soumises à autorisation
- Inscription des entreprises soumises au devoir d'annonce
- Inspection des ouvrages de distribution d'eau de boisson
- Inspection des piscines publiques
- Contrôle des plages
- Approbation de projets de plans directeurs et d'installations diverses
- Suivi des concepts d'approvisionnement en eau en temps de crise

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Usagers des piscines publiques et des plages
- Commerces et entreprises
- Communes et fournisseurs d'eau potable

114.3 Poids et mesures

- Activités de contrôle des poids et mesures
- Prestations métrologiques

Descriptif

- Contrôle des instruments de mesure en usage dans le commerce
- Contrôle statistique de la quantité des marchandises préemballées
- Contrôle général des entreprises assujetties

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Commerces et entreprises

Inspection des denrées alimentaires

L'évaluation du risque présenté par les entreprises actives dans le secteur alimentaire a été effectuée à 2'407 reprises. Une différence importante existe entre les industries où un système d'assurance-qualité est en général en place, et les producteurs artisanaux chez qui un tel système est déficient ou fait défaut. En effet, les risques sont faibles à inexistants dans 97% des entreprises industrielles alors qu'ils ne le sont que de 93% dans les autres commerces.

Le [tableau](#) annexé présente les résultats de l'analyse des risques effectuée en 2006

Inspections des eaux

Les résultats des analyses microbiologiques permettent de dresser le bilan suivant :

- la qualité de l'eau est bonne ou satisfaisante dans 374 réseaux (85 %) ;
- elle a donné lieu à des observations pour 25 communes ou fractions de communes (5,7 %) ;
- elle est insuffisante (en général, présence de bactéries d'origine fécale) dans 41 communes ou fractions de communes (9,3 %).

Planification de la distribution de l'eau

Après trois années caractérisées par de grands déficits hydriques, l'année 2006 peut être considérée comme une année de transition vers un retour à la normale. La pluviométrie mesurée durant l'année écoulée s'est en effet avérée relativement proche des moyennes habituelles. Par contre, certains secteurs ont à nouveau vécu une année déficitaire, telle la région de Leysin , qui accuse un déficit annuel de presque 400 litres par mètre carré.

Dans le cadre des activités courantes, 3 plans directeurs de la distribution de l'eau ont été approuvés, et 180 projets de création ou de modification d'installations, ouvrages et réseaux de distribution ont été autorisés ou approuvés.

Contrôle des plages et piscines

La situation en matière de qualité hygiénique des eaux des piscines vaudoises et établissements de bains s'est révélée assez constante durant la dernière décennie. Près de 1'800 échantillons d'eaux ont été contrôlés et 180 d'entre eux (globalement

10,2 %) ne répondaient pas aux exigences légales.

Les 95 plages officielles vaudoises ont fait l'objet de 277 contrôles durant la saison des bains (mi-mai à mi-septembre). Sur l'ensemble des points de baignade contrôlés, les résultats étaient bons ou satisfaisants pour 94.9 % des échantillons; ils étaient préoccupants dans 5,1 % des cas. La [figure](#) annexée illustre ces résultats.

En raison de résultats analytiques défavorables (présence de salmonelles à deux reprises) et de sa situation très proche d'une station d'épuration des eaux usées, la commune de Lutry a accepté de ne plus considérer la petite plage du Châtelard comme lieu de baignade publique. Les panneaux déconseillant la baignade ont été maintenus, comme durant les années précédentes, à la plage du parc Bourget dans la baie de Vidy.

Contrôle des poids et mesures

La proportion d'instruments non conformes se situe au niveau des années précédentes. Ce sont surtout les balances analogiques de vente au public, les balances pour véhicules routiers, les appareils mesureurs de composés gazeux et les appareils mesureurs de fumée diesel qui présentent les plus forts taux de contestation.

L'évolution, représentée par la [figure](#) annexée, montre :

- un pourcentage d'instruments non conformes en baisse et à peu près équivalent à la moyenne nationale ;
- une amélioration au niveau des inspections et des contrôles statistiques : c'est la meilleure année depuis 2000.

Depuis plusieurs années, les laboratoires cantonaux de Genève, Neuchâtel et Vaud ont mis en réseau leurs compétences analytiques. Chaque partenaire offre à ses homologues des campagnes d'analyses portant sur les domaines dans lesquels il s'est spécialisé. Les exemples ci-dessous illustrent quelques résultats importants obtenus par notre laboratoire.

Campagne d'analyses d'organismes génétiquement modifiés

En automne 2006, nous avons participé à une campagne nationale de contrôles de riz « long grain » en provenance des Etats-Unis. Il a en effet été démontré que de grandes quantités de ce type de riz pouvaient être contaminées avec des riz transgéniques non autorisés, soit les variétés LL601 et LL62. Parmi les 22 échantillons analysés, trois d'entre eux ont révélé la présence de riz OGM LL601 à de faibles concentrations. Ceux-ci ont été retirés du commerce puisqu'ils ne sont pas autorisés en Suisse.

Campagne d'analyses de métaux lourds

Site à des analyses de routine, nous avons trouvé des conserves d'ananas contenant des quantités élevées de cadmium, élément très toxique. Les conserves incriminées ont été retirées du marché par le fournisseur. Une enquête effectuée par l'importateur suisse a permis de déterminer l'origine de cette contamination. Pour le forçage des ananas on les arrose avec des solutions de phosphate de zinc. Le phosphate utilisé provenait de Chine et contenait des quantités très élevées de métaux lourds.

Campagne d'analyses d'emballages

Le scandale provoqué par le retrait en 2005, en Italie, de centaines de milliers de litres de lait pour enfants contaminés par des encres d'impression d'emballages souples nous a incités à mener une campagne sur ce genre de produits. Sur 79 échantillons analysés, 21 emballages montraient la présence de photoinitiateurs interdits. Les analyses effectuées sur les denrées alimentaires contenues dans les mêmes emballages ont conduit à la contestation de 2 échantillons pour présence de contaminants en quantités non négligeables.

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Laboratoire cantonal (LC)

Sources d'informations complémentaires

Le Laboratoire cantonal publie chaque année un rapport annuel présentant le détail de ses activités. Le rapport 2006 pourra être obtenu dès le 15 avril 2007 à l'adresse suivante

Laboratoire cantonal

155, chemin des Boveresses
1066 EPALINGES

Téléphone 41 (0)21 316 43 43

Télécopie 41 (0)21 316 43 00

Courriel : [info.labocant\(at\)vd.ch](mailto:info.labocant(at)vd.ch)

En outre, de nombreux renseignements et informations peuvent être obtenus en consultant le site du Laboratoire cantonal à l'adresse suivante:

www.vd.ch/lc